

**RAPPORT
N° 2012/E3/128**

ASSEMBLEE DE CORSE

3EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2012

26 ET 27 JUILLET

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF**

**HABILITATION DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF
DE CORSE A ENGAGER LA PROCEDURE DE DECLASSEMENT
DU DOMAINE FORESTIER DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE
DE CORSE DES PARCELLES SISES SUR LA COMMUNE
D'ISOLACCIO DI FIUMORBO - CANTON DE RIBELLINA**

COMMISSION COMPETENTE :

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE
L'ENVIRONNEMENT

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE
République Française

**RAPPORT DU PRESIDENT
DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

OBJET : Demande de déclassement de parcelles appartenant au domaine forestier territorial

Par délibération en date du 27 juillet 2010, vous m'avez autorisé à signer tous documents relatifs à un échange de quatre parcelles de terrain de la forêt territoriale du Fiumorbo, propriété de la CTC, sises canton de Ribellina et d'une superficie de 73a, 76ca, avec six parcelles de la forêt communale d'Isolaccio di Fiumorbo d'une contenance totale de 46ha, 6a et 84ca et situées canton de Pancone.

Cet échange est destiné à permettre à la commune de mener à bien un projet de construction de logements sociaux ou d'un bâtiment communal.

Toutefois, le changement de destination des parcelles par la commune ne permet pas d'enregistrer l'échange et préalablement à la rédaction de l'acte notarié, une procédure de distraction du régime forestier des terrains appartenant à la CTC doit être engagée.

Je vous précise que les terrains communaux échangés au profit de la Collectivité territoriale, continueront, pour leur part, à bénéficier du régime forestier et seront rattachés à la forêt territoriale de Pietrapiana. A cet égard, une clause spécifique figurera à l'acte notarié d'échange.

Compte tenu de ce qui précède, je sollicite de votre part l'autorisation de demander le déclassement du régime forestier des parcelles susmentionnées et de signer tous actes afférents à cette procédure.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 12/ AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
HABILITANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF A ENGAGER
LA PROCEDURE DE DECLASSEMENT DU DOMAINE FORESTIER DE LA CTC DES
PARCELLES SISES SUR LA COMMUNE D'ISOLACCIO DI FIUMORBO - CANTON DI
RIBELLINA**

SEANCE DU

L'An deux mille douze et le , l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II - Livre IV - IVème partie,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à engager la procédure de déclassement du domaine forestier de la CTC des parcelles sises sur la commune d'Isolaccio di Fiumorbo - canton di Ribellina, cadastrées section C, n° 601 (49a, 80ca), n° 1265 (120ca), n° 1266 (8a, 26ca), n° 1279 (14a, 50ca), et à signer tous actes afférents à cette procédure.

PRECISE que les parcelles appartenant au domaine forestier de la commune d'Isolaccio di Fiumorbo, canton de Pancone, cadastrées section A, n° 29 (7ha, 13a, 72ca), n° 30 (15ha, 56a, 88ca), n° 31 (4ha, 25a, 60 ca), n° 32 (14ha, 27a, 48ca), n° 33 (2ha, 11a, 96ca) et n° 34 (2ha, 71a, 20ca), seront intégrées, à l'issue de l'échange, au domaine forestier de la Collectivité territoriale de Corse et rattachées à la forêt territoriale de Pietrapiana.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le

Le Président de l'Assemblée de Corse

Dominique BUCCHINI